

Admission en CEPI

L'examen d'entrée en CEPI musique comporte 3 épreuves : une dans la dominante, une en Formation et cultures musicales (sauf si la FM est la Dominante) et un entretien individuel
Prérequis : BEM (complet, FM et Instrument)

1. Prestation en rapport avec la dominante

↳ Chant

Le candidat établit un programme comprenant 5 à 8 pièces, proposant des textes utilisant au moins 3 langues différentes. Une pièce au moins est dans une esthétique contemporaine.

Le candidat sera invité à choisir 1 ou plusieurs pièces de son programme en complément de l'œuvre qui sera retenue par la direction 2 semaines avant l'examen.

Durée de l'épreuve environ 15'.

↳ Direction de chœur ou direction d'orchestre

Le candidat choisit, dans une liste proposée par la direction (trois semaines avant l'examen), une œuvre (ou extrait) pour chœur mixte ou pour orchestre.

L'épreuve d'une durée de 20' maximum consiste pour le candidat à mener une séance de travail avec un chœur mixte ou un orchestre sur la pièce de son programme. Les choristes ou les instrumentistes auront déchiffré la partition préalablement.

↳ Instruments

Le candidat établit un programme d'environ 40 minutes comprenant 5 pièces dont une au moins est dans une esthétique contemporaine.

Le candidat sera invité à choisir 1 ou plusieurs pièces de son programme en complément de l'œuvre qui sera retenue par la direction 2 semaines avant l'examen.

Durée de l'épreuve environ 15'.

↳ Formation musicale

L'examen d'entrée en CEPI FM dominante peut se faire dès la fin du 2nd cycle, ou en tuilage avec un autre cursus CEPI.

L'examen comporte 2 parties :

- un relevé avec des commentaires avec une mise en loge 1h (avec piano et instrument pratiqué).
Durée 20'.

- une prestation instrumentale : répertoire, composition, improvisation (ou présentation de travaux selon la discipline pratiquée). Durée 5'

Le candidat passera ensuite l'entretien devant le jury.

↳ Jazz

Le candidat se présente avec son groupe et établit un programme permettant au jury d'apprécier les qualités attendues (voir critères d'évaluation) comprenant si possible une composition ou improvisation libre. Une pièce du programme peut être néanmoins jouée en solo.

La direction de l'établissement choisit 15 jours avant l'examen un premier morceau dans le programme du candidat. Le jour de l'épreuve, le candidat choisit une deuxième pièce et le jury une troisième.

Ce programme doit être remis avec une fiche technique.
Durée de prestation comprise entre 15' et 20'

Pour les candidats qui ne pourraient pas venir avec leur groupe, la prestation peut s'envisager avec au minimum un autre musicien candidat à l'examen (la liste et les coordonnées sont disponibles à la scolarité).

Nota bene : Il n'y aura pas d'accompagnateur mis à disposition le jour de l'examen.

Musiques actuelles amplifiées

Le candidat se présente avec son groupe¹ pour jouer devant le jury un programme comprenant une part de répertoire, une part de création et incluant un moment d'improvisation.
Durée de prestation comprise entre 15' et 20'

Pour les candidats qui ne pourraient pas venir avec leur groupe, la prestation peut s'envisager avec l'aide d'un support mais la prestation devra comporter au moins une partie avec un autre musicien

Accompagnement piano

Après une mise en loge d'une durée totale de 40 minutes, le candidat devra déchiffrer :

- ✓ l'accompagnement d'une pièce pour instrument ou chanteur soliste,
- ✓ une petite pièce pour piano.

NB Le candidat est seul durant la mise en loge, sans le soliste, mais dispose d'un piano.

De plus, le candidat est invité à jouer une pièce de musique de chambre, préparée avec son (ou ses) partenaire(s) durant les 3 semaines qui précèdent la date de l'examen.

Durée de l'épreuve devant le jury : 15' environ.

Accompagnement danse

Après une mise en loge d'une durée de 30 minutes, le candidat devra :

- ✓ déchiffrer un extrait de répertoire de ballet
- ✓ improviser à partir d'une grille d'accords
- ✓ harmoniser un thème, élaborer une structure de 4x8 mesures à partir de ce thème
- ✓ présentation d'un court projet libre en lien avec son rapport à la danse

Métiers du son (à Annecy uniquement)

Présentation d'un enregistrement : 10'

- ✓ écoute par le jury de l'extrait : 5mn.
- ✓ présentation de l'enregistrement par le candidat : description du projet (cadre et projet esthétique), description de la mise en œuvre, description de la démarche, analyse et autocritique de la production présentée, proposition de solutions si c'était à recommencer : 10mn.
- ✓ Test d'autonomie technique : 5' cette épreuve peut-être guidée si le candidat est totalement perdu.

Durée de l'épreuve environ 20'.

Composition à l'image (à Annecy uniquement)

Le candidat présente un dossier illustrant son parcours et comprenant le catalogue de ses réalisations (éventuellement des partitions).

Sa présentation s'appuie sur la diffusion commentée des réalisations sonores (vidéo projection et diffusion sonore).

Le jury appréciera le point de vue qu'apporte la musique dans un film, l'alternance entre silence et musique. Il jugera les capacités du candidat à proposer des styles variés et à montrer son ouverture

d'esprit. Le jury appréhendera le travail de l'étudiant sur les images et ce que sa musique apporte au film.

Durée de l'épreuve environ 15'.

↳ Composition instrumentale et vocale (à Annecy uniquement)

Le candidat doit fournir au jury un dossier comprenant trois partitions récentes et représentatives de son parcours, ainsi que l'enregistrement d'au moins deux de ces partitions. L'oral devant le jury, d'une durée de 15', devra inclure une représentation de son parcours ainsi qu'un commentaire des partitions proposées.

Durée de l'épreuve environ 20'.

↳ Analyse musicale (à Annecy uniquement)

Un dossier comprenant quatre miniatures (pour clavier) sera à la disposition du candidat. Il doit réagir sur l'ensemble de ce dossier : comparaison (écriture pour clavier / pièces à titre ou sans), esthétique de la miniature, ou qu'il s'appuie sur des outils plus "classiques" : précisions sur le langage / la forme ETC.

En plus de cette épreuve, une présentation du projet - qui donnera lieu sur les deux ou trois années de cepi à la rédaction d'un mémoire - devra être préparée.

Durée de l'épreuve environ 20'.

2. Épreuves de formation musicale et de culture

Durée mise en loge 45' - devant jury 15'

A partir d'un enregistrement, sur CD, d'extraits musicaux remis au candidat au moment de la mise en loge :

- commentaire d'écoute et analyse simple
- production d'une trace écrite (repiquage)
- avec son instrument, le candidat doit rejouer selon les extraits, les parties plutôt mélodiques, rythmiques ou harmoniques.
- Pour les chanteurs, le candidat devra chanter, éventuellement rejouer au piano, selon les extraits, les parties plutôt mélodiques, rythmiques ou harmoniques.
- Pour la direction de chœur, le candidat devra chanter éventuellement en s'accompagnant de l'instrument de son choix, selon les extraits, les parties plutôt mélodiques, rythmiques ou harmoniques. Il devra envisager les prolongements pédagogiques d'une séance d'apprentissage en direction d'un groupe d'enfants (8/13 ans).

Dispense possible sur demande écrite, pour les élèves en CEPI III de FM ou ayant validé un diplôme de l'enseignement supérieur.

3. Entretien devant jury

Moment d'échange avec le jury portant sur les motivations, le parcours et le projet du candidat, avec retour possible sur les deux épreuves précédentes.

Afin d'être correctement préparé à cette épreuve, tous les candidats doivent participer à la formation mise en place à cet effet.

Durée 15'

La présence du professeur est indispensable lors de l'examen d'entrée CEPI (épreuve dominante et épreuve FM).